

LA FOURNÉE

Volume XVI n° 3

Mars - mai 2018

www.shrt.qc.ca

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA
RÉGION DE TERREBONNE
148, rue Saint-André
Terrebonne, Québec, J6W 3C3
TÉLÉPHONE
(450) 492-7477
COURRIEL
INFO@SHRT.QC.CA

Assemblée générale annuelle – 22 mars 2018 (À lire en page 2)

PATRIMOINE

La maison
Ernest Séraphin
Mathieu,
rue Sainte-Louis
À lire en page 16.

AU SOMMAIRE

TERREBONNE • RETOUR SUR PHOTO : VERS 1915, PLACE PUBLIQUE ET ENTRÉE DE L'ÎLE

Chronique de Claude Blouin, historien, qui met en évidence les transformations de certains sites du Quartier historique de Terrebonne. Dans cette livraison, il examine la place publique et l'entrée de l'Île-des-Moulins.

Suite à la page 3

ESSAI : LE SEIGNEUR LEPAGE CACHAIT-IL DES DÉSERTEURS?

Cet article a été écrit par le guide-chercheur Thomas Sallé Phelippes de La Marnière. Il traite d'une importante affaire judiciaire impliquant le seigneur Lepage et des déserteurs de la Marine.

Suite à la page 6

ESSAI : LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 1867 DANS TERREBONNE

Les premières élections fédérales vues par Jacques Carl Morin, juriste à la retraite du ministère de la Justice, passionné de l'histoire électorale du Québec.

Suite à la page 11

GÉNÉALOGIE : PRÉPAREZ-VOUS À NOUS AIDER

par Normand Brière. Afin d'alimenter notre base de données tant documentaire que photographique, nous en appellerons à nouveau à votre aide et votre collaboration.

Suite à la page 15



Nouveau conseil d'administration de la SHRT pour 2018 (© Claude Blouin SHRT)



Place publique vers 1915 (© Archives SHRT)



Claude Blouin © Olivier Lamarre

NOTRE PROCHAINE ACTIVITÉ

Le jeudi 26 avril 2018 à
19 h 30.

Tous les détails à la
page 17.



Conseil d'administration 2018: R. Paquin, C. Massicotte, L. Chapleau, P. Cofsky, N. Brière, R.-M. Ouimet, Coline Beaudoin, C. Blouin, T. Levac.



Normand Brière, président

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le 22 mars dernier, avait lieu la 10^e assemblée générale de la SHRT depuis la relance de mars 2018 (43^e depuis la fondation en 1975). L'animation était assurée par MM. Claude Blouin, Normand Brière et Raymond Paquin, respectivement vice-président intérimaire, président intérimaire et trésorier. Quelque 34 membres étaient présents. Comme il est de tradition, la Conseil a recommandé la nomination de deux membres honoraires pour leur apport exceptionnel au développement et au rayonnement de la Société d'histoire : Mme Ginette Giguère et M. Gabriel Loranger (ci-contre) ont été ainsi reconnus.

Suivant l'ordre du jour, l'assemblée a adopté son procès-verbal de l'année 2016, ratifié le rapport annuel 2017 et le plan d'action 2018, reçu les états financiers, l'état des résultats 2017 et le budget 2018 adoptés par le Conseil d'administration. L'assemblée a aussi étudié et ratifié les nombreuses propositions d'amendements au règlement recommandés par le Conseil; une importante mise à jour était nécessaire

pour se conformer à la loi. Finalement l'Assemblée a élu par acclamation cinq administrateurs, comblant ainsi tous les postes vacants ou en fin de mandat. Ont été élus ou réélus : Mmes Coline Beaudoin, Clémence Massicotte et Rose-Marie Ouimet; MM Pierre Cofsky et Raymond Paquin. Après la levée de l'Assemblée, le Conseil d'administration a choisi ses quatre officiers : Normand Brière à la présidence, Claude Blouin à la vice-présidence, Thérèse Levac au secrétariat et Raymond Paquin à la trésorerie.



Dans l'ordre: Gabriel Loranger, Normand Brière et Ginette Giguère

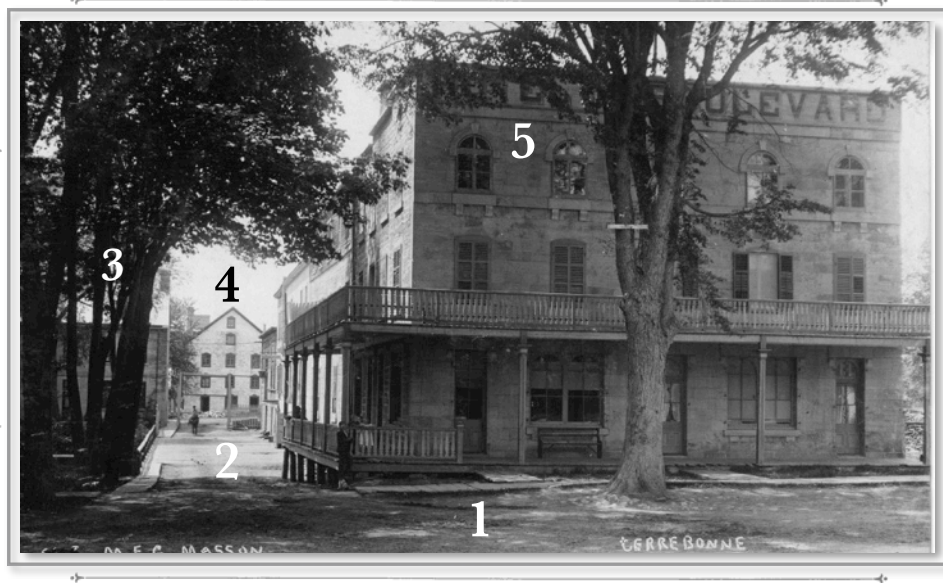
Natif de Terrebonne et représentant une branche de la 8^e génération de Brière à y vivre, Normand s'intéresse à l'histoire locale, mais plus particulièrement à la généalogie, passe-temps qu'il pratique depuis environ vingt-cinq ans.

Ayant vu son père s'impliquer dans plusieurs mouvements politiques et communautaires, il lui a semblé normal d'en faire autant, le moment de la retraite venu. C'est pourquoi, étant devenu membre de la SHRT en 2012, il en devient un des administrateurs en 2014. Il s'engagea alors à développer le volet généalogie et s'investit à l'aménagement des salles de recherche de la Maison d'histoire. Plusieurs projets en lien de la généalogie, plus particulièrement celle des familles de Terrebonne, sauront l'occuper pour encore bien des années à venir.

TERREBONNE • RETOUR SUR PHOTO

Vers 1915, place publique et entrée de l'île

par Claude Blouin, historien



Suite de la page 1



1 - PLACE PUBLIQUE (1721)

La place publique ou «place du moulin» s'est développée dès la construction des premiers moulins et de la chaussée, en 1721. Auparavant, cet espace faisait partie de la «commune», dont on sait peu de chose. L'acte de concession de la terre de Pierre Maisonneuve par LeConte Dupré, en 1711, précise qu'elle est bornée à l'ouest par la «commune».

2 - PONT ET CHAUSSÉE

Depuis l'origine, en 1721, un pont longeait la chaussée, une digue de pierres, qui permettait un accès aux moulins. Lepage la décrivait ainsi en 1736 : «la Chaussée [...] en Maçonne de pierre, de deux cent cinquante pieds de long et de douze pieds de hauteur sur vingt cinq pieds d'épaisseur.» En 1812, la Mackenzie Oldham & Cie l'a fait reconstruire à neuf. Coût : £2400. Dans les années 1940, le pont a aussi été refait en entier (photo).



3 - BUREAU SEIGNEURIAL (1850)

Le bureau seigneurial, dont le premier occupant a été l'agent de la seigneurie Germain Raby, a été construit par Mme Sophie Raymond-Masson, en même temps que le moulin Neuf. John Atkinson en aurait été l'architecte.

4 - BOULANGERIE (1803)

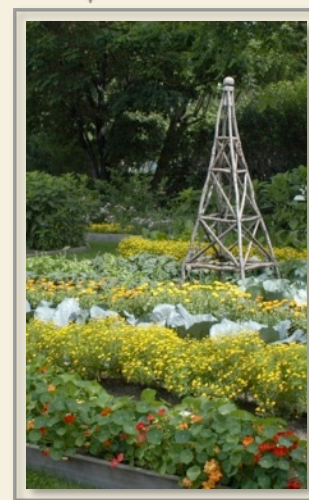
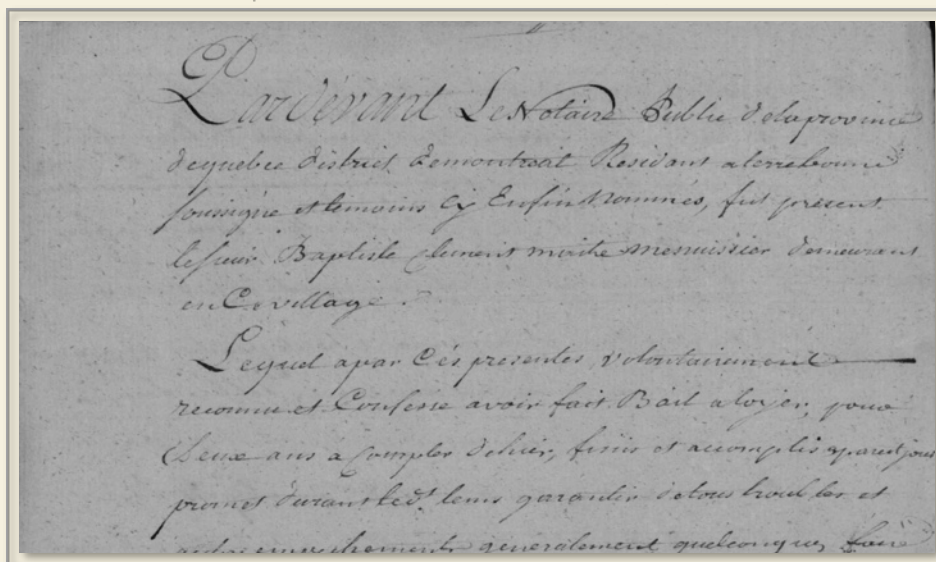
C'est le premier bâtiment construit sur l'île, outre les diverses dépendances en bois. Il a été construit en 1803, par la société McTavish & Frobisher, sous la supervision de l'agent Nicolas Bayard, d'origine suisse. On y faisait des biscuits de matelot pour les voyageurs du N.-O.

5 - HÔTEL DU BOULEVARD (1870)

Construit en 1870 par un dénommé Joseph Rodrigue, l'imposant hôtel a ensuite été vendu à Noé Lajeunesse (1873). C'était le relais de diligences qui faisaient la liaison entre Montréal et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

DOCUMENT VEDETTE

Une location de jardin à Terrebonne



Jardin style Nouvelle-France
Magazine *Continuité*

CONTEXTE

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les résidents des villes et villages avaient un jardin, de dimensions très variables¹. Le bourg de Terrebonne ne faisait pas exception. Malheureusement, nous ne disposons d'aucun plan du bourg avant celui de 1804, de telle sorte que c'est le plus souvent au hasard de la lecture de contrats de vente ou de location d'emplacements que nous pouvons découvrir les jardins et, parfois, les localiser précisément quand les bornes de l'emplacement sont clairement mentionnées. Ce qui n'est pas le cas dans ce bail à loyer d'une maison et d'un jardin par Jean-Baptiste Clément, menuisier, à Étienne Robitaille, maître-potier. Toutefois, la chance nous souriant, nous avons un contrat de vente de l'année précédente (1779) qui nous éclaire sur la question.

À ce jour, nous avons recensé trois jardins de grandes dimensions : celui du seigneur Louis Lepage – depuis la rue Saint-François jusqu'au pied du talus, du boul. des Braves, jusqu'à la limite des emplacements sur la rive ouest de la rue Sainte Marie; celui de son frère, Germain Lepage de Saint-François, aménagé en 1745 – nord-est de celui de Louis Lepage – après entente avec le seigneur Louis de LaCorne de Chapt; celui de Jean Baptiste Clément et Marguerite Gariépy vendu à leur fils Pierre Clément et à son épouse Archange Limoges (août 1779) sous réserve de la moitié du jardin de la rue Sainte-Marie, du côté ouest: «[...] Item un emplacement en jardin clos en pieux debout de cedre de la contenance de soixante pieds de front sur cent pieds de

profondeur, sis et situe audit lieu de terrebonne tenant par devant la rue Sainte-Marie (N.-E.), par derriere al hangard du seigneur dudit lieu et Maurice Lafantaisie, d'un côté a la rue St Louis [Saint-Pierre actuelle] et de l'autre côté a l'Emplacement dudit Lafantaisie [...]»² C'est cette portion de jardin qui est loué l'année suivante au maître-potier Étienne Robitaille (notre document)³. Nous avons un plan, reconstituant le bourg de Terrebonne en 1762, qui nous permet de bien situer ces trois jardins.

TRANSCRIPTION

«Pardevant Le Notaire public de la province de quebec district de montreal Residant a terrebonne soussigné et temoins cy Enfin nommés, fut present le Sieur Baptiste Clement maitre menuisier demeurant en ce village

Lequel a par Ces presentes volontairement reconnu et Confesse avoir fait Bail a loyer, pour deux ans a compter de hier, finis et accomplis a pareil jour promet durant le dit tems garantir de tous troubles et autres empechemens generalement quelconques faire jouir le Sieur Estienne Robitaille maitre potier, a Ce present et acceptant et retenant pour le dit tems durent, pour lui son maitier et Commerce, une maison, sise en Ce village en tres bon Etat, chassis neuf, ferrures et clef a la porte d'entree, la porte de la Cour avec ses ferrements, soixante quinze vitres bonnes et un vieux Etable, **un jardin de quarante pieds de front sur un arpent de profondeur**, le tout en bon Etat quil rendra le tout a la fin dudit temps et pourra enlever tout ce qu'il aura fait pour sa

DOCUMENT VEDETTE

Une location de jardin à Terrebonne (suite)

commodite et son maitier a l'obligation de faire durent le dit tems toutes les reparations qui seront necessaire pour le tenir clos et couvert, a l'exception de quelques pieux, ou la couverture par quelque accident que le dit bailleur faire a ses frais.

Ce bail est ainsi fait aux charges sus dites et en outre pour et moyennant trente piastres d'Espagne⁴ par Chaque année que le dit preneur s'oblige sera tenu de bailler et payer au dit bailleur ses hoirs et ayant cause par quartier a peine & a pour lequel loyer et pour le tout ledit preneur a obligé affecte et hypothèque tous ses biens meubles et immeubles presens et avenir et pour l'execution des presentes les parties ont elu leur domicile irrevocable en ce village auquel lieu & a promettent & s'obligent & a Renoncent & a fait et passé a terrebonne Lan mil sept cent quatre Vingt, le seize may avant midy en presence de Claude Romant negociant et Pierre Lefort huissier temoins qui ont signe avec le dit bailleur ayant declare le dit preneur

ne scavoir lire ny signer a fait sa marque ordinaire apres lecture faite.

X baptis Clement fils [pas de signature des témoins]

Dufaut no^{re} son paraphe»



Jardins du Château Ramezay



Bourg de Terrebonne vers 1762 (par C. Martel, géographe)



Plan de Montréal, 1704. En vert, les jardins occupent plus des deux-tiers du territoire; en rouge, les habitations.

Essai: Le seigneur Lepage de Terrebonne cachait-il des déserteurs, par Thomas Sallé Phelippes de La Marnierre.

Suite de la page 1

INTRODUCTION

En 2015, en fouillant parmi les nombreux documents parlant de Louis Lepage de Sainte-Claire (4^e seigneur de Terrebonne et 1^{er} curé de la paroisse de Saint-Louis de Terrebonne), je fis la découverte d'un manuscrit exceptionnel sur le moteur de recherche Pistard de la BAnQ. Il s'agirait d'un dossier de matière criminelle de la juridiction royale de Montréal, au XVIII^e siècle en Nouvelle-France. Il s'agit d'un procès-verbal d'une perquisition des troupes de la Marine royale française chez Lepage pour trouver des déserteurs, ainsi que des interrogatoires des subalternes.

Le dossier contient trois documents différents : le procès-verbal rédigé par Jean-François Lefebvre de Bellefeuille le jour de la perquisition, les interrogatoires rédigés au propre (probablement par le greffier du lieutenant général, civil et criminel de police de Montréal, [Pierre Rimbault](#)), ainsi que le brouillon (sans doute produit au moment même des interrogatoires). Cela totalise dix feuilles manuscrites. Ces documents sont cotés TL (Tribunaux judiciaires dont la juridiction est limitée à une localité) 4 (Fonds de la Juridiction royale de Montréal) série 1 (dossiers) dossier 3423¹.

Ce qui est exceptionnel à propos de ces documents, c'est qu'ils nous relatent des dialogues, et ainsi, on peut «entendre» Louis Lepage s'exprimer dans ses propres mots. Ce qui est également remarquable, c'est que les citations sont corroborées

dans les divers témoignages, ce qui permet de reconstituer les dialogues tels qu'ils ont eu lieu.

LE FIL DES ÉVÉNEMENTS

Le 11 mai 1728 à 16 heures, un détachement des troupes de la Marine de la garnison de Montréal se rendit chez le curé Lepage, car un certain Turgeon (maître des barques) et un certain Denaud les auraient informés qu'ils y trouveraient les déserteurs qu'ils cherchaient. Le lieu n'était pas précisé, outre le fait que Lepage était curé de Lachenaie. À l'époque, Lepage n'était plus curé de Lachenaie, car il avait été remplacé par Joseph Lacombe le 15 février 1728^{2,3}. En fait, le plus probable est qu'ils se soient retrouvés à Terrebonne, car la géographie du village de Terrebonne correspond mieux à la description : un coteau, puis des moulins (sur la chaussée entre la terre ferme et l'île) et juste à côté, la maison de Louis Lepage. Notez qu'à l'époque, il y a déjà un moulin à farine depuis 1721, une petite chapelle en pierre et en bois depuis 1723, un moulin à scie depuis 1725, et des marchands ont commencé à s'installer près des moulins depuis 1727⁴. La première église ainsi que le premier presbytère (qui sert aussi de logis seigneurial) ne seront construits qu'à compter de 1734.

Le détachement cherchait les matelots suivants, accusés de désertion depuis l'automne :

Louis Saint-Jaure dit Fargery
Guillaume Cambouis
Jean Boutille
Jean LeRoy dit Lafontaine

Le détachement était composé des personnes suivantes :

[Jean-François Lefebvre de Bellefeuille](#), rédacteur du procès-verbal

George Lefebvre de Bellefeuille, fils du précédent

Jean de La Touche dit Saint-Jean, sergent (ne sait pas signer)

Michel Dumoulin dit La Giroflée, caporal (sait signer)

Yves Lesaint dit Sanschagrín, soldat (ne sait pas signer)

Jean Mathieu dit La Ramée, soldat (ne sait pas signer)

Pierre Ardenneau dit Tourangeau, soldat (ne sait pas signer)

••••

Il faut tout de suite dire que j'ai une petite incertitude au sujet des Bellefeuille : le fils n'est mentionné qu'une seule fois dans le procès-verbal, et le père ne sera pas présent lors des interrogatoires ultérieurs (il sera représenté par le fils). Le fils n'est pas interrogé, ce qui me fait douter de sa présence lors de la perquisition.

L'identité du père est déduite de celle du fils (qui est nommé intégralement). Jean-François Lefebvre de Bellefeuille, le père et le rédacteur du procès-verbal, exploita un petit établissement de pêche dans la colonie française de Plaisance (Terre-Neuve), puis devint plus tard seigneur de Grand-Pabos (en actuelle Gaspésie). La seigneurie de Grand-Pabos sera d'abord achetée par son frère Pierre en 1729, mais ce sera notre Jean-François qui y résidera et s'en occupera, et ce sont ses fils George (présent à Terrebonne) et François qui lui succéderont. Cela est remarquable, car Grand-Pabos fut

la seule seigneurie en Gaspésie qui fut vraiment colonisée de façon permanente à l'époque de la Nouvelle-France et aussi la seule où le seigneur y tenait feu et lieu. Bien évidemment, ses activités là-bas tournaient autour de la pêche, et il échappait largement au contrôle royal⁵. Les activités militaires du père ne sont mentionnées nulle part à ma connaissance ; sa présence à la tête d'un détachement de la Marine à Montréal, à Terrebonne et à Québec pourrait être une première dans l'historiographie. Sauf mention contraire, le sieur de Bellefeuille désignera le père.

••••

Alors qu'ils approchaient de chez Lepage, les soldats du détachement, encore sur le coteau, virent un homme sauter par-dessus les clôtures et fuir dans le bois tandis qu'une voix disait « viens vite, viens vite ! ». Lepage sortit d'une maison et se dirigea vers le moulin, où se trouvaient 7-8 hommes (selon le soldat Sanschagrin et le sieur de Bellefeuille) ou bien 10-12 hommes (selon le soldat Tourangeau). L'un d'eux aurait dit quelque chose et le groupe se mit à fuir. Ensuite, voyant le détachement se diriger vers la porte du moulin, Lepage rentra chez lui. Le soldat Tourangeau fut posté à l'entrée du moulin, tandis que les autres se dirigèrent vers la maison de Lepage. Alors qu'ils entraient, le soldat Sanschagrin gardait l'entrée.

Ils demandèrent où était M. Lepage, et une femme dit à un enfant : « petit garçon, aller, montre la chambre à M. Lepage ! » Avant d'entrer dans sa chambre, ils tombèrent sur son frère, qui les fit entrer avec lui. Le sergent Saint-Jean plaça le caporal La Giroflée à la porte de la cuisine. Le fils Bellefeuille tendit une lettre de [M. Boisclerc](#) (contrôleur de la Marine à Québec). Lepage la lut et répondit : « M. Bellefeuille, vous venez apparemment chercher des matelots. Je voudrais en

avoir ; je vous les donnerais de tout mon cœur. J'ai bien du monde ici et de toutes sortes de nations, mais je n'ai pas de matelot à vous. »

Le fils Bellefeuille répondit : « Je crois pourtant avoir vu Fargery, un de nos déserteurs, qui fuyait. » Les Lepage répondirent ensemble qu'ils ne connaissaient pas ces noms-là, et demandèrent comment s'appelaient les autres. Le fils Bellefeuille dit à Lepage les noms, et lui fit voir la déclaration qu'il avait faite au greffe de l'Amirauté de Québec. Lepage répondit : « Je n'ai aucun de ces noms-là à mon service » et demanda ensuite qui lui avait dit qu'il les avait. Le fils Bellefeuille dit que c'était Turgeon, maître des barques et un certain Denaud. Lepage répondit : « Ce sont de grands fous d'avoir fait cette déclaration-là. Il est vrai qu'il m'est venu trois hommes dans le mois d'octobre s'engager à moi, qui m'ont paru de bons paysans et qui sont français, mais ils n'ont pas ces noms-là et ils ne sont pas matelots. »

Le père Bellefeuille dit alors : « Ce sont justement les déserteurs que je cherche, quoiqu'ils ne sont pas bons matelots, ils nous en servaient. Les juste-trois-ans [engagés par contrat pour trois ans] à la manœuvre, je vous prie de me les laisser voir. » Lepage dit : « Cherchez-les, mais vous ne les trouverez pas, et quand bien même vous les trouveriez, vous ne les amènerez pas. »

Pendant ce temps, un homme dans un appartement voulait sortir, et le caporal La Giroflée lui dit qu'il ne lui permettrait pas sans un ordre de son sergent. Il monta à la chambre demander quoi faire au sergent Saint-Jean. Avant que le sergent Saint-Jean puisse répondre, Lepage l'interrompit : « Si vous cherchez du monde, il vous sera permis de les prendre s'ils veulent bien aller avec vous, mais si vous faisez quelque violence, vous ne sortirez pas d'ici sans vous en [sentis ?]. Ne faites point ici les mauvais. Sachez que j'ai

quarante hommes et que vous ne vous en retirerez pas les doigts nets. » Le sergent ordonna au caporal de laisser sortir l'homme. Lepage poursuivit : « Messieurs, il est inutile à vous de les chercher. Ici chercher une aiguille dans une ch[?] de foin, et quand vous les auriez portés à moi, Bellefeuille, quel service retirez-vous des gens de force ? Il vaudrait bien mieux pour vous faire un accommodement avec ceux qui pourraient les avoir. Pour moi, je chercherai dans ceux que j'ai. Si ce ne sont pas ceux que vous cherchez et si c'est lui je vous tiendrai compte des avances que vous leur avez fait parce que je leur retiendrai sur leurs gages. »

Le père Bellefeuille répondit : « Oui, monsieur, ce sont lui-même. » Lepage dit : « Ce peut bien être lui, quoiqu'il n'était pas engagé sur les noms que vous me dites. Je vous dis encore une fois que votre plus court est d'accepter l'offre que je vous fais. »

Le père Bellefeuille répondit : « Comment découvrirez-vous que ce serait lui puisque je vous dis que vous n'avez pas pu les découvrir jusqu'à présent ? »

Lepage dit : « Je ferai plus de recherches que je n'ai fait pour les trouver. Combien vous ont-ils coûté ? »

Le père Bellefeuille montra tous les papiers qu'il avait. Lepage se mit sur la fenêtre et calcula à combien s'élevaient les quatre engagements des déserteurs : 310 livres, de laquelle somme il enleva le quart, de sorte que pour les trois qu'il avait, cela revenait à 232 livres et demi [c'est-à-dire 10 sous]. Lepage dit : « Je m'en vais vous en faire mon billet quoi que je risque bien. » Le père Bellefeuille répondit : « Il n'est pas nécessaire de me donner billet pour cela. Puisque vous ne voulez pas me les rendre de bon gré, je m'en vais faire mes poursuites. » Lepage dit : « Faites vos poursuites. »

Suite à ces événements, le père Bellefeuille rédigea le procès-verbal et le fit signer par ses trois officiers

subalternes. Le détachement fera finalement son compte-rendu le 13 mai 1728 à 16 heures devant Pierre Raimbault, lieutenant civil et criminel à Montréal. Le père Bellefeuille était absent, et c'était son fils qui le représentait. Le sergent Saint-Jean n'eut rien à ajouter au procès-verbal. Le caporal et les trois soldats donnèrent chacun leur version des faits.

RÉFLEXIONS

Le sieur de Bellefeuille a mentionné des poursuites. Or, je n'ai pas trouvé de suites à ces démarches. J'ignore donc si Lepage a été poursuivi voire condamné pour son manque de coopération. J'ignore si les déserteurs se trouvaient effectivement chez Lepage à Terrebonne, sauf que les fuyards mentionnés au début sont en effet bien suspects, et il serait malgré tout possible de le croire.

Ce qui rend ces documents si exceptionnels à mes yeux, c'est aussi les mots durs proférés par Lepage, qui est curé, ne l'oublions pas : « Ne faites point ici les mauvais. Sachez que j'ai quarante hommes et que vous ne vous en retirerez pas les doigts nets. » C'est audacieux de s'adresser ainsi à des hommes en armes, et je comprends cela comme de vraies menaces. Je me doutais que Lepage devait avoir du caractère, et ce comportement tend à le confirmer.

On constate aussi, qu'encre une fois, Lepage était accompagné de son frère, Germain Lepage de Saint-François. Cela est un fait déjà bien connu de Louis Lepage : partout où il allait, son frère n'était pas bien loin. Ils ont pris ensemble d'innombrables engagements, ont contracté des dettes ensemble, furent dans le pétrin ensemble... Louis Lepage a toujours été d'une grande libéralité envers son petit-frère Germain : il fit de lui son vassal (fief Sainte-Claire, qui préfigure l'actuel secteur La Plaine), il lui transmet son

droit de patronage, il lui céda les biens de l'église de Lachenaie, il lui céda tous ses biens, il concéda aussi des fiefs à ses quatre neveux mineurs... Sa présence et ses interventions ne sont donc nullement surprenantes.

Je me suis demandé si le garçon qui se trouvait chez Lepage pouvait être le fils de Germain Lepage, Louis Lepage de Saint-François. Non seulement Germain s'était marié le 8 février 1727 (donc l'enfant n'aurait pu être qu'un poupon âgé de quelques mois), mais en plus, son fils ne naîtra qu'en 1729. Le garçon était donc quelqu'un d'autre.

Enfin, il importe de mentionner qu'encre une fois, cet épisode s'est terminé par un accord. Cela n'est pas sans rappeler l'accord que signera le seigneur Masson avec les Frères chasseurs en 1838, alors qu'ils avaient pris d'assaut Terrebonne et qu'ils patrouillaient dans les rues. Pourrions-nous dire que le fait de passer des accords avec des hommes en armes est une tendance dans l'histoire de Terrebonne ?

L'Éléphant 1717-1729



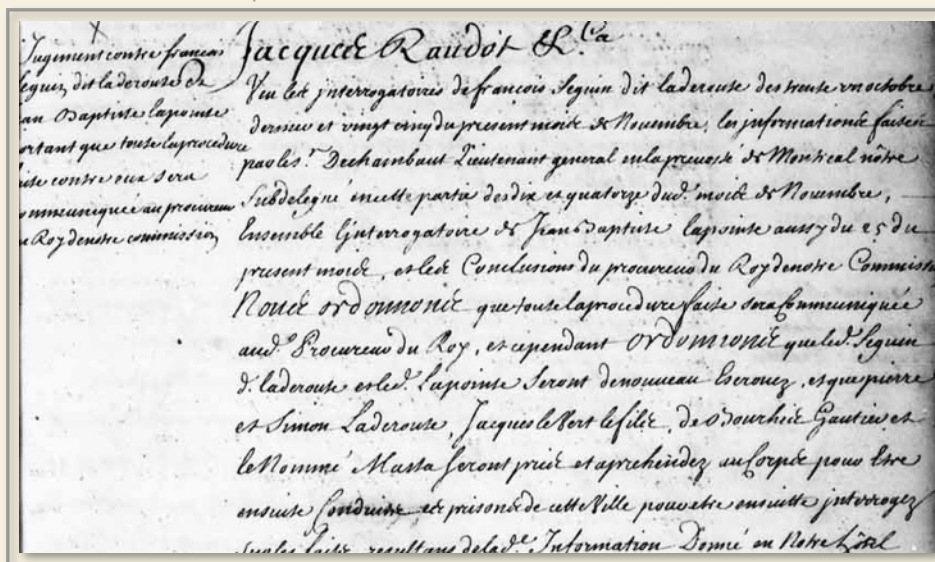
L'Éléphant était l'un des bâtiments ancrés au port de Québec en 1728. C'était une flûte de 600 tonneaux de la marine royale. Construite à Brest en 1717-1718, elle se perdit dans le Saint-Laurent en 1729.



Soldats des Compagnies franches de la Marine, vers 1700

AFFAIRES JUDICIAIRES

Condamnés pour «sédition» (2^e partie)



Philippe Rigaud de Vaudreuil,
gouverneur général, 1703-1725

CONTEXTE

À l'automne de 1704, la pénurie de sel et la cherté des marchandises débitées par les marchands ont provoqué des assemblées d'habitants dans les côtes du gouvernement de Montréal; des manifestations populaires ont été désamorçées par le commandant de la garnison Galiffet et le supérieur Belmont des Sulpiciens¹. Ramezay et Belmont sont intervenus en faveur des habitants; il n'y a eu ni poursuites, ni châtimens. Vaudreuil s'est contenté de publier une ordonnance qui interdit des assemblées à peine de poursuites pour sédition. Dès le 18 décembre 1704, Beaumont rappelle à l'intendant Raudot que, même si les esprits se sont calmés, les causes de mécontentement subsistent. Les prix des marchandises sont encore très élevés et les denrées des habitants sont à trop bas prix². À l'automne de 1705, une autre manifestation se produit à Montréal. Cette fois, elle implique des habitants tant de Lachenaie, de Saint-François-de-Sales (île Jésus), de Terrebonne que de Boucherville.

TRANSCRIPTION DU DOCUMENT

Jugement contre francois Seguin dit laderoute³ et Jean Baptiste lapointe⁴ portant que toute la procédure prise contre eux sera communiquée au procureur du Roy de notre commission

Veu les interrogatoires de francois Seguin dit laderoute des trente un octobre dernier et vingt cinq du present mois de Novembre les informations faites par le S^r Deschambault⁵ lieutenant general en la prevosté de Montreal subdelegué en cette partie des dix et quatorze dudit mois de Novembre. Ensemble l'interrogatoire de Jean Baptiste lapointe aussy du 25 du présent mois et les conclusions du procureur du Roy de notre commission

Nous ordonnons que toute la procédure faite sera communiquée audit procureur du Roy⁶ et cependant ordonnons que ledit Seguin dit

laderoute et ledit lapointe seront a nouveau ecrouez et que Pierre et Simon Seguin Laderoute⁷, Jacques Levert le fils⁸, de Bourhis⁹ Gautier¹⁰ et le nommé Masta¹¹ seront pris et aprehendez au corps pour etre ensuite conduits en prison de cette ville pour être ensuite interrogez sur les faits resultans de la dite Information. Donné en Notre hôtel a Quebec le 26 novembre 1705. Signé raudot [suit sa signature] Jacques Raudot & Ca

UNE AUTRE « ÉMOTION »¹²

L'information provenant sans doute du capitaine de milice Jean Berloin dit Nantel¹³ de la côte de Lachenaie résidant à Saint-François-de-Sales, le gouverneur Vaudreuil, de concert avec l'intendant Raudot, ordonne au gouverneur de Ramezay de faire arrêter à tout prix «quelques-uns des plus mutins». Le 26 octobre 1705,

ordre est donné par Raudot au procureur Deschambault de faire procès «aux rebelles de la côte»; le 31 octobre, à la suite de l'arrestation et de l'emprisonnement de François Seguin dit Ladéroute, habitant de Lachenaie (en fait, il habitait une terre de Saint-François-de-Sales depuis 1700), pour discours séditieux et complot, Deschambault reçoit l'ordre d'interroger le «plus séditieux de tous» et de transmettre l'information au procureur Dupuy de Québec. Emprisonné à Montréal, Séguin est transféré à Québec.

Sur la base des informations obtenues de Séguin, on procède à l'arrestation de Jean-Baptiste Robin dit Lapointe, de la côte de Terrebonne (dite des Mille Isles); il est immédiatement transféré à Québec pour y être emprisonné. En Nouvelle-France, la prison n'était pas un lieu pour expier un crime, «mais plutôt un endroit où l'on pouvait en sûreté garder les inculpés en attendant qu'il puisse subir leur procès ou recevoir leur châtement.¹⁴» Selon les témoignages de l'époque, les cachots de Montréal et de Québec sont malsains, insalubres, source de maladies; en hiver, il n'y a aucun chauffage. Ladéroute et

Lapointe sont écroués à Québec au début de novembre 1705 et ils ne sont libérés qu'au début de janvier 1706...

Le 25 novembre, Raudot ordonne l'arrestation de six autres prévenus pour interrogatoire. Ils sont aussi transportés pour être écroués dans la prison de Québec. Le 8 décembre, seuls Seguin et Lapointe sont assignés à procès et le 4 janvier, neuf témoins additionnels sont convoqués à Québec. De Boucherville : Gilles Papin, marchand; René Bau dit Lalouete, Joseph Véronneau et Jacques Meunier dit Lapierre¹⁵; de Lachenaie: Antoine Duquet dit Madrid et Guillaume Forget dit Despaty¹⁶; de Saint-François (île Jésus): René Cholet dit Saint-Paul et Maliot Aubin (Oudin) dit Saint-Amour.¹⁷

Comme le souligne Louise Dechêne dans *Le partage des subsistances* (1994), les procédures ont disparues; il ne reste que six ordonnances de l'intendant Raudot sur lesquels s'appuyer pour comprendre les événements.¹⁸ Le 9 janvier, Seguin et Lapointe, accusés «de mouvements et de discours séditieux et d'assemblées tenues dans les côtes voisines de la Ville de Montréal» comparaissent devant le Conseil qui, tout en condamnant les gestes qu'ils ont commis à l'encontre de

l'ordonnance du gouverneur Vaudreuil, du mois de décembre 1704, les réprimande, les condamne à une amende de 30 livres et les absous¹⁹, persuadé «que dans tout ce qu'ils ont fait l'un et l'autre, il y a plus d'ignorance que de malice préférant la miséricorde à la justice»²⁰.

RÉACTIONS MÉTROPOLITAINES

Malgré toutes les justifications invoquées et mises de l'avant par les autorités coloniales pour expliquer la clémence envers les accusés, Pontchartrain²¹ se déclare très surpris qu'on n'ait pas trouvé suffisamment de preuves à l'encontre des deux accusés pour en faire un exemple et reproche encore une fois à Vaudreuil sa mollesse et l'enjoint d'être plus «absolu» dans l'exécution des ordres.²²

De tous les arguments invoqués par les autorités pour justifier la clémence envers les accusés, tant en 1704 qu'en 1706, un seul est convainquant: «la colonie est en guerre et on s'attend d'un instant à l'autre à faire d'importantes levées de miliciens dans les côtes. Ce n'est donc pas le moment de se mettre les habitants à dos»²³.

Claude Blouin
historien



Essai: Les élections générales de 1867 dans Terrebonne, par Jacques Carl Morin, juriste

Suite de la page 1

INTRODUCTION

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, entré en vigueur le 1^{er} juillet 1867, prévoyait pour la nouvelle fédération canadienne une Chambre des communes formée de 181 membres, dont 65 députés du Québec¹, soit un pour chacun des districts électoraux du Bas-Canada, selon les délimitations établies par le parlement du Canada-Uni².

STRUCTURE LÉGISLATIVE

Les quatre provinces – Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse – du nouveau pays seraient dotées chacune d'une assemblée d'élus. L'Assemblée législative du Québec compterait 65 députés élus dans les mêmes circonscriptions que les députés fédéraux³. Les premières élections québécoises se feraient « aux mêmes temps et lieux que l'élection d'un membre à la Chambre des communes du Canada »⁴. En d'autres termes, les électeurs d'une circonscription choisiraient simultanément un député provincial et un député fédéral. Ce qui ne signifierait pas pour autant que la date du scrutin serait la même pour l'ensemble des 65 circonscriptions du Québec. Au contraire, cette date pourrait varier d'une circonscription à l'autre comme c'était le cas sous le régime de l'Acte d'Union. En outre, la nouvelle constitution ne prohibant pas le double mandat, un homme pourrait briguer un siège à la Chambre des communes et un autre à l'Assemblée législative et y être élu.

Le 7 août 1867, le gouvernement fédéral décrète la tenue d'élections

générales aux fins d'élire les 181 députés de la Chambre des communes⁵. Le lendemain, le gouvernement québécois ordonne la tenue d'un scrutin général dans la nouvelle province de Québec pour élire les 65 députés de l'Assemblée législative⁶. Dans les deux cas, la date même des élections n'est pas précisée dans les « lettres-patentes ». Tout au plus, celles-ci prévoient, dans une langue électorale bâtarde, que « les writs seront [...] retournables le 24 septembre, à l'exception des writs de Gaspé, et de Chicoutimi et de Saguenay, lesquels writs seront retournables le 24 octobre »⁷.

DÉROULEMENT DE L'ÉLECTION

Les rapports officiels faisant état des résultats détaillés dans chacune des circonscriptions ne contiennent aucun renseignement sur la date des élections⁸. En revanche, le *Rapport des noms des Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de la province de Québec, conformément aux Writs émis par Son Excellence l'honorable Sir Narcisse-Fortunat Belleau, Lieutenant-gouverneur de la province de Québec, portant date le huitième jour d'Août mil huit cent soixante-et-sept*⁹ indique, pour chacune des circonscriptions, le nom de l'officier-rapporteur, la date de l'élection des membres, la date de réception des rapports et le nom des membres élus; une colonne « Remarques » contient notamment la mention « élu par acclamation » lorsqu'un seul candidat brigua les suffrages. Le rapport en question révèle que les élections débutèrent le 22 août dans la circonscription de Deux-Montagnes pour se terminer le 23 septembre dans celle de Gaspé.

DANS TERREBONNE

Dans la circonscription de Terrebonne, le scrutin fut placé sous la responsabilité de J. A. Hervieux, officier-rapporteur et registraire de Saint-Jérôme. L'appel nominal ou jour de la déclaration des candidatures fut fixé au mardi 3 septembre et, dans l'éventualité où plus d'un candidat serait en lice, l'élection aurait lieu au scrutin public les mardi 10 et mercredi 11 septembre.

La veille de l'appel nominal dans Terrebonne, 21 des 65 circonscriptions avaient déjà élu leur député à l'Assemblée législative dont 19 conservateurs. En outre, 23 comtés du Québec avaient aussi choisi leur représentant à la Chambre des communes, soit 21 conservateurs et 2 libéraux. Ces chiffres démontrent hors de tout doute que les conservateurs fixèrent la tenue du scrutin d'abord « dans les comtés où ils étaient sûrs de la victoire pour se jeter ensuite sur les



Georges Étienne Cartier

autres circonscriptions avec le prestige des succès déjà obtenus.¹⁰»

C'est fort de cette avance que les bleus espèrent l'emporter dans Terrebonne aux mains des rouges depuis 1861. Son député, Louis



Louis François Rodrigue Masson

Labrèche-Viger, qui avait voté contre le projet de Confédération en 1865, ne se représente pas.

Louis-François-Rodrigue Masson, 34 ans, fils du dernier seigneur de Terrebonne, chef du clan Masson et administrateur des biens de la famille, des propriétés, du moulin seigneurial et des diverses entreprises léguées par son père, a été approché par George Étienne Cartier pour briguer les suffrages dans Terrebonne, car il serait « l'homme qui pourrait le plus facilement contribuer à l'union et à la bonne entente.¹¹»

Voici comment il se présente à ses électeurs : « Mes principes politiques sont et ont toujours été conservateurs ; mais je dois à la vérité de déclarer que j'ai, jusqu'à ce jour, conservé une parfaite indépendance vis-à-vis des partis qui ont divisé l'opinion publique et surtout vis-à-vis des hommes qui ont tour-à-tour été appelés au pouvoir. [...] Je suis donc résolu [...] à donner un appui franc, loyal, sincère, mais

indépendant, au Gouvernement, tant qu'il voudra conduire les affaires de l'État avec fermeté sagesse et économie.¹²»

Masson envisage de siéger non seulement à la Chambre des communes, mais également au Parlement provincial, comme le feront d'ailleurs un grand nombre de ses amis politiques¹³. Il s'en explique ainsi à ses électeurs : « le parti libéral a fait preuve de modération en se ralliant à ma double candidature, et en face de son attitude et de celle de mes amis conservateurs, j'ai cru devoir briguer les suffrages pour les deux mandats.¹⁴ »

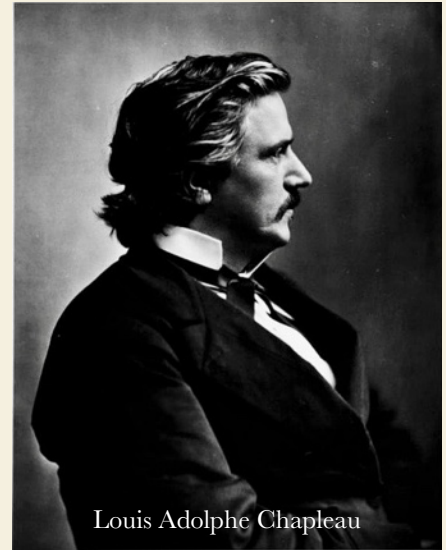
Il affirme n'avoir aucune objection à la candidature d'Adolphe Chapleau, un avocat originaire du comté, non plus qu'à celle de toute autre personne pour la Chambre locale. Mais cette candidature, à défaut d'obtenir l'adhésion des deux partis, risquerait, selon lui, de traîner, à sa suite l'agitation et de réveiller les animosités du passé entre « Rouges » et « Bleus »¹⁶.

Finalement, les deux hommes seront désignés « par acclamation », selon l'expression consacrée, pour représenter Terrebonne: Masson à Ottawa, Chapleau à Québec. L'historienne Andrée Désilets explique ainsi le revirement de situation :

« C'est sous le coup d'un véritable ultimatum que Masson consent à céder le siège provincial. Huit cent électeurs réunis à Sainte-Thérèse menacent de soutenir Chapleau aux deux niveaux de gouvernement si Masson refuse de lui abandonner la scène provinciale. Masson retraite donc en faveur de la seule Chambre fédérale, qui est la plus importante compte tenu des dispositions de la constitution canadienne et, en conséquence, la plus prestigieuse.¹⁷»

Bon joueur, Masson invitera même les libéraux à laisser élire Chapleau sans opposition:

« Je suis certain que toute opposition qui pourrait être faite à M. Chapleau pour la Chambre locale serait parfaitement inutile et je crois (sauf erreur) qu'il serait plus sage pour votre parti de n'en pas faire et



Louis Adolphe Chapleau

de ne pas assumer inutilement la responsabilité d'une lutte.¹⁸»

Quelques jours après ces deux élections sans opposition, un journal rapporte:

« Dans le comté de Terrebonne, mardi, M. Rodrigue Masson a été élu par acclamation pour les Communes et M. Chapleau pour la Chambre locale. On sait quel arrangement avait été fait entre ces deux messieurs ; par cet arrangement, le comté de Terrebonne a été exempté du trouble des élections. De principes conservateurs, M. Masson sera indépendant ; il l'a promis à ses électeurs, et son caractère, du reste, en est la meilleure garantie. Quant à M. Chapleau, il est bien classé parmi les ministériels.¹⁹»

À la fin de la première semaine de septembre, les conservateurs avaient fait élire 49 des leurs et les libéraux 7 à l'Assemblée législative, ce qui assurait les Bleus de former un gouvernement majoritaire à Québec. Pour les représentants du Québec à la Chambre des communes, 43 conservateurs étaient déjà élus et 7 libéraux.

Pour résumer la campagne électorale au Québec, l'historien Marcel Hamelin écrit :

« Plutôt que de débattre la question constitutionnelle – qui est un fait accompli avec l'entrée en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique le 1er juillet 1867 –, la plupart des candidats préfèrent évoquer les services qu'ils ont rendus au conseil municipal ou, mieux, au conseil de comté, à la commission scolaire, à la société d'agriculture. Ils font appel à la fierté des électeurs de leur propre paroisse ou exploitent la rivalité entre la ville et la campagne.²⁰»

Il poursuit : « En somme, les problèmes locaux, les rivalités de clochers et le prestige socio-économique des candidats dominant cette campagne électorale.²¹»

CONCLUSION

Pour terminer, voici un aperçu en chiffres des élections générales de 1867:

Répartition des sièges à l'Assemblée législative²²:

Conservateur	51
Libéral	12
Autre ^a	1
Vacant ^b	1

^a Pierre-Alexis Tremblay, député de Chicoutimi et Saguenay

^b Celui de Kamouraska, dont l'élection n'a pu avoir lieu en raison d'actes de violence.

Répartition des sièges, pour le Québec, à la Chambre des communes :

Conservateur	47
Libéral	16
Autre ^c	1
Vacant ^d	1

^c Pierre-Alexis Tremblay, député de Chicoutimi et Saguenay

^d Kamouraska

Assemblée législative

Élu sans opposition	19
Élu à la suite d'un scrutin	45
Pas d'élection	1
Total	65

Chambre des communes

Élu sans opposition	23
Élu à la suite d'un scrutin	41
Pas d'élection	1
Total	65

7 circonscriptions de l'Assemblée législative où la majorité du candidat élu a été inférieure à 75 : Richmond-Wolfe (15), Yamaska (18), Berthier (23), Stanstead (42),

Trois-Rivières (43), Shefford (60) et Joliette (73).

8 circonscriptions de l'Assemblée législative où le candidat élu a obtenu plus des deux tiers des voix: Iberville, Laprairie, L'Islet, Missisquoi, Napierville, Québec Centre, Rimouski et Saint-Maurice.

Professions des députés de l'Assemblée législative : 21 avocats, 13 cultivateurs, 12 marchands ou hommes d'affaires, 10 médecins, 7 notaires, 1 arpenteur.

Langue maternelle des députés : 47 francophones, 17 anglophones.

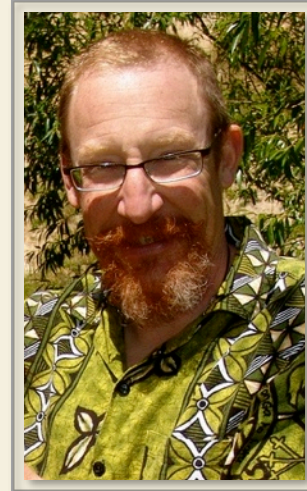
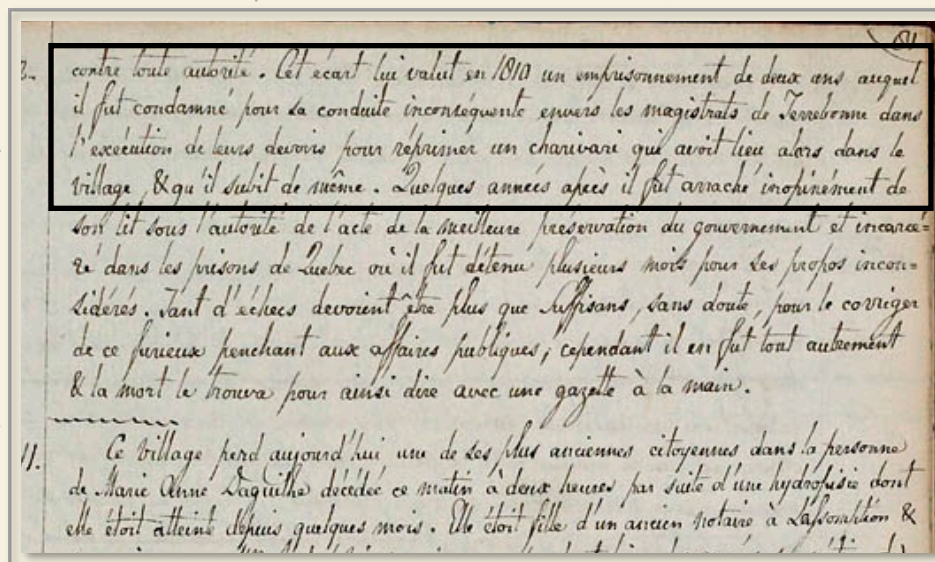


Incendie en 1916



Construction du parlement à Ottawa en 1863

NOTE DE RECHERCHE

Les charivaris à Terrebonne au XIX^e siècle

Bruce Curtis, sociologue
professeur émérite

CONTEXTE

Lors de ma causerie sur les charivaris au XIX^e siècle, avant l'assemblée générale annuelle du 9 février 2017, j'ai présenté trois charivaris qui se sont déroulés à Terrebonne, dont celui organisé par Charles-Baptiste Bouc en 1810 et pour lequel il aurait été condamné à purger une peine d'emprisonnement de deux ans à Québec, selon un témoignage de l'époque.

Les seules informations dont nous disposions alors provenaient d'une note consignée par le notaire François-Hyacinthe Séguin dans ce qu'il est convenu d'appeler son «journal». Le 20 novembre 1832, il écrit :

[...] Cet écart lui valut en 1810 un emprisonnement de deux ans auquel il fut condamné pour sa conduite inconséquente envers les magistrats de Terrebonne dans l'exécution de leurs devoirs pour réprimer un charivari qui avoit lieu alors dans le village et qu'il subit de même.

Quelle a donc été cette «conduite inconséquente de Bouc envers les magistrats» de Terrebonne?

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Au début de 1810, plus particulièrement à la fin de mars, le climat est tendu à Terrebonne. Les magistrats sont aux aguets, craignant des débordements «séditieux» et mettent tout en œuvre pour les prévenir ou les contenir. Le 17 mars, le gouverneur James Craig a fait saisir les presses du journal *Le Canadien*; deux jours plus tard, le 19, il fait arrêter les propriétaires du journal dont Pierre Bédard. Dans la foulée de ces événements, Pierre Laforce (notaire) a été arrêté à Terrebonne pour avoir tenu des propos séditieux à l'encontre du gouverneur; il a lu en public des extraits du journal *Le Canadien* et distribué les paroles d'une chanson d'élection «irrévérencieuse».

Quelques jours plus tard, lors d'une ronde tardive dans le village, les magistrats Thomas Porteous, Roderick Mackenzie et Jacob Oldham surprennent un charivari en face de la demeure du jeune marié Pierre

Lamoureux (coin nord-ouest des rues Sainte-Marie et Saint-Pierre – le McTavish actuel). Plusieurs manifestants sont déguisés et masqués. Oldham les somme de se défaire de leurs déguisements; certains résistent et lorsqu'on tente de les arrêter, l'un d'eux frappe Oldham *with a large square stick*. C'est Charles-Baptiste Bouc, vêtu d'un d'un sous-vêtement féminin et d'un bonnet de paille (*Petty Coat and a Straw Bonnet*). On arrive à le maîtriser; amené au manoir pour son interrogatoire, il fracasse de ses poings la table d'acajou des magistrats. Transféré à la prison de Montréal, il est libéré sur caution par l'avocat Jean-Marie Mondelet, avant même d'arriver: le jeune L.-J. Papineau est intervenu en sa faveur.

Nous devons ces informations aux recherches du sociologue Bruce Curtis, publiées dans *Ruling By Schooling Quebec. Conquest to Liberal Governmentality – A Historical Sociology*, Toronto, University of Toronto Press, 2012. Les documents consultés sont conservés à Bibliothèque et Archives du Canada, à Ottawa. RG4 A1, 111.

Généalogie : Préparez-vous à nous aider! par Normand Brière, administrateur, volet généalogie

Suite de la page 1

Afin de poursuivre notre travail et d'alimenter notre base de données tant documentaire que photographique, nous en appellons à nouveau à votre aide et votre collaboration, mais surtout à votre sens du devoir de mémoire que nous tentons de vous voir développer, si ce n'est déjà fait.

Dans les chroniques passées, vous avez été à même de constater qu'il n'était pas toujours facile de faire la lecture et d'interpréter l'information contenue dans les recensements. Voici donc un nouvel extrait de la retranscription et de la correction que nous en avons faites, au meilleur de notre connaissance. Bien entendu nous n'étions pas présents au moment du recensement en juin 1921, et encore moins le recenseur pourrait-il répondre à nos interrogations près de 100 ans plus tard... C'est pourquoi nous nous en remettons à vous, fiers descendants de ces familles auxquelles nous référerons dans de prochains numéros spéciaux de *La Fournée*, parutions qui seront consacrées à vous présenter les grandes lignes retranscrites de ce recensement. Nous ferons alors paraître des listes de noms décrivant la composition des familles et ménages de Terrebonne pour 1921 (chef, épouse, enfants et autres) : https://www.ancestry.ca/interactive/8991/1921_145-E003108982

Dans l'aperçu à droite, nous reproduisons une image partielle du registre tenu par le recenseur ainsi que notre transcription du même document, en y ajoutant la date du mariage du couple, question de faire le lien avec la

Extrait du registre de recensement

Beausoleil	Georges
"	Virginie
"	Lucien
Ouimet	Miki
"	Febronie
"	Miki
"	Luc
Girouard	Edes
Jacques	Salomon
"	Alexina
"	Marcel
"	S M Maurice
Leclerc	Lazare
"	Antoinette
"	Marceline
Savard	Josephine
Desjardins	Louis Henri
"	Exilda
"	Laurent
"	Therese
Forget	Horace
"	Albertine
"	Noëlla
"	Sylvain
Daoust	Placide

Transcription du registre de recensement

Beausoleil	Georges
Alarie	Virginie
Beausoleil	Lucien (Louis Lucien Wincelas)
Ouimet	Joseph Paul (Miki)
Viger	Febronie
Ouimet	Miki (Joseph Fidele Miki)
Ouimet	Luc (Joseph Henri Luc)
Girouard	Edesse
Jacques	Salomon
Lamarche	Alexina
Jacques	Marcel (Joseph Alphonse Marcel)
Jacques	Joseph Leon Maurice
Leclerc	Lazare
Savard	Josephine
Leclerc	Antoinette
Falardeau	Marceline
Desjardins	Louis Henri
Lauzon	Exilda (Marie Eudoxie Exilda)
Desjardins	Laurent (Joseph Laurence Paul)
Desjardins	Therese
Forget	Horace
Archambault	Albertine
Forget	Noëlla
Forget	Sylvain
Daoust	Placide

Epouse	F	M 58
Fils	M	C 20
Epouse	F	M 44
Fils	M	C 21
Fils	M	C 18
Belle mere	F	V 86
Epouse	F	M 54
Fils	M	C 17
Fils	M	C 12
Epouse	F	M 49
Fille	F	C 23
Belle mere	F	V 76
Epouse	F	M 60
Fils	M	C 22
Fille	F	C 14
Epouse	F	M 42
Epouse	F	M 38
Fille	F	C 11
Fils	M	C 6
Epouse	F	M 38

Chef	M	M (26-7-1886 TER)
Epouse	F	M (26-7-1886 TER)
Fils	M	C
Chef	M	M (17-2-1896 SJMC)
Epouse	F	M (17-2-1896 SJMC)
Fils	M	C
Fils	M	C
Belle-mere	F	V
Chef	M	M (5-8-1890 MASC)
Epouse	F	M (5-8-1890 MASC)
Fils	M	C
Fils	M	C
Chef	M	M (31-8-1897 SSAQ)
Epouse	F	M (31-8-1897 SSAQ)
Fille	F	C
Belle-mere	F	V
Chef	M	M (21-6-1880 TER)
Epouse	F	M (21-6-1880 TER)
Fils	M	C
Fille	F	C
Chef	M	M (2-2-1909 NDM)
Epouse	F	M (2-2-1909 NDM)
Fille	F	C
Fils	M	C
Logeur	M	C

généalogie des familles de Terrebonne que nous sommes également à réaliser du même coup. Petit train ira loin, mais pas sans vous...

De grandes questions se posent toujours à savoir où habitaient vos aïeux, le nom de la rue, le numéro civique, qui étaient les voisins. Si nous voulons « reconstruire le bas du village », maison par maison, famille par famille, ces informations nous seront essentielles. Bien sûr, nous avons recours au registre foncier ou à des bottins de l'époque qui nous aident grandement à situer les propriétaires d'immeubles ou de commerces, mais notre grande difficulté sera de situer les résidences des « familles locataires ». Un petit coup de main de votre part sera grandement apprécié en ce sens.

Contactez-nous au (450) 492-7477 ou écrivez-nous à genealogie@shrt.qc.ca. Nous pourrions vous rencontrer pour discuter ou encore pour numériser photos et documents utiles à notre projet. Nous vous transmettrons une copie numérique de ceux-ci sans frais par la suite. Aidez-nous à conserver le souvenir de vos familles respectives. Au plaisir de vous rencontrer.

Normand Brière,
administrateur, volet généalogie

La maison Ernest Séraphin Mathieu, c1890 — 792, rue Saint-Louis, par Claude Blouin, historien

C'est en mai 1890 que les sœurs Maggie et Mary McKenzie, successeurs de feu John McKenzie et de feu Marie Catherine Oldham, et de leur frère Arthur McKenzie, vendent une partie de leur emplacement de la rue Saint-Louis au notaire Ernest Séraphin Mathieu (1861-1940), de Lachenaie. L'emplacement mesure 45 pieds de front sur la rue Saint-Louis et 254 pieds de profondeur (ruelle Arthur). Il est encore soumis à la « rente constituée constitutrice [sic] telle qu'inscrite au cadastre seigneurial, probablement enregistrée depuis l'abolition du régime seigneurial en 1854¹. Il est clairement stipulé au contrat de vente « qu'au cas où l'acheteur bâtirait, il sera tenu de construire la façade principale sur la rue St-Louis et non sur la rue Ste-Marie et qu'il ne pourra construire ses bâtiments attenants à son habitation en ligne avec la façade de la maison actuellement habitée par la dite Maggie McKenzie, mais devra les construire en arrière de cette ligne de façade.² » Lors de la construction de la maison, les sœurs McKenzie ont exigé que cette dernière soit construite à 34 pieds de la rue Saint-Louis et que les frais d'entretien de la clôture mitoyenne entre les deux terrains soient assumés pour moitié par le notaire.

La maison de style néo-Queen Anne a probablement été construite peu avant le mariage du notaire Mathieu, fils d'Étienne-Séraphin et d'Onésime

Filiatrault, avec Marie Leblanc, fille d'Édouard, marchand, et d'Élisabeth Cormier de l'Épiphanie. Le notaire E.-S. Mathieu a été admis à la pratique du



Maison E. S. Mathieu, notaire (c1890) ©SHRT

droit en 1885, après des études classiques chez les Sulpiciens, au Collège de Montréal (1874-1882), des études de droit à l'Université de Montréal jusqu'à l'obtention de sa commission. Le notaire a connu une carrière bien remplie et fort diversifiée, étant un membre actif dans sa communauté. Il a été secrétaire-trésorier de la Ville et de la Commission scolaire; maire, conseiller municipal, président de la Commission scolaire³.

Aujourd'hui, la maison Mathieu est inhabitée, mal entretenue, marquée par les ravages du temps et quelque peu dénaturée par des rénovations « au goût du jour ». Elle a perdu sa splendeur d'antan. Mise en vente depuis plusieurs années, elle ne trouve pas preneur...

La SHRT présente ses activités du printemps 2018 À SURVEILLER NOTRE ÉVÉNEMENT DE QUARTIER 30 JUIN-1^{ER} JUILLET 2018 – AUX ARMES!

26 avril, **Louis LeConte Dupré, seigneur fondateur de Terrebonne**, par Claude Blouin, [En savoir plus](#)

Louis LeConte (c.1643-1715) acheta la seigneurie de Terrebonne en 1681. Il était armurier et marchand. Ses biographes ont affirmé qu'il ne s'était que peu ou pas occupé de développer cette seigneurie. Qu'en a-t-il été, vraiment?

Deuxième seigneur de Terrebonne, Louis LeConte avait 38 ans lorsqu'il acheta la seigneurie d'André Daulier Deslandes, représenté par nul autre que [Charles Aubert de La Chesnaye](#), riche négociant de Québec.

Prix: 10\$– 5\$ pour les membres.

19 h 30, à l'amphithéâtre du Collège Saint-Sacrement (entrée par la rue Saint-Sacrement ou le stationnement de l'église).

3 juin, **Excursion historique. Retour aux sources : 1.Boucherville**, Claude Blouin, animateur

[En savoir plus](#)

Les premiers «colons» à s'installer sur le côté de Terrebonne, à partir de 1702, étaient pour la plupart originaires des seigneuries de Longueuil, du Tremblay et de Boucherville. Cette année, le premier volet de ce retour aux sources est la visite du vieux-Boucherville, d'où sont partis François Seguin dit Ladéroute, Claire Febvrier-Lacroix, épouse de Jean-Baptiste Dupré (du Tremblay) et Pierre Gareau dit St-Onge.

Prix: 75\$, tout inclus – 70\$ pour les membres.

8h30, départ du stationnement du Collège Saint-Sacrement, (entrée par la rue Saint-Louis). Retour vers 19h00, après l'apéro. Réservation requise (450.492.7477)



Boutique d'un armurier français 1660, dans R. Bouchard, *Les armuriers de la Nouvelle France* (1978), p. 8



Claude Blouin, historien

LA FOURNÉE

Bulletin électronique trimestriel

Édition

Société d'histoire de la région de
Terrebonne

Rédaction en chef

Claude Blouin

Rédaction

Normand Brière

Révision

Lorraine Lafrenière

Collaboration spéciale

Thomas de la Marnierre

Jacques Carl Morin

ISSN 2291-5087

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Normand Brière,

président et volet généalogie

Claude Blouin,

vice-président et volet histoire

Thérèse Levac, secrétaire

Raymond Paquin, trésorier

Laurelou Chapleau, volet jeunesse

Rose-Marie Ouimet, programmation

Celine Lamontagne

Clémence Massicotte

Pierre Cofsky

SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF

Caroline Moïse

SITE WEB

www.shrt.qc.ca

Webmestre en trois personnes :

Caroline Moïse, Normand Brière et

Claude Blouin

CORRESPONDANCE

Maison d'histoire de Terrebonne

148, rue Saint-André

Terrebonne (QC)

J6W 3C3

info@shrt.qc.ca

NOTES ET RÉFÉRENCES

Document vedette : (p. 5)

¹ Voir notamment, Sylvie Dépatie, «Jardins et vergers à Montréal au XVIII^e siècle» in Sylvie Dépatie et al., eds., *Vingt ans après Habitants et marchands: Lectures de l'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens* (Montreal and Kingston: McGill-Queen's University Press, 1998): 226-249; Martin Fournier, *Jardins et potagers en Nouvelle France*, Québec, Éditions du Septentrion, 2004, 246p.; Jean-Pierre Hardy, *Jardins et jardiniers laurentiens 1600-1800*, Québec, Éditions du Septentrion, 2016, 304p.; Monique Tairraz, «Jardiner en Nouvelle-France», *Continuité* (98), 2003:54-56.

² BAnQ, minutier Jacques Dufault, 3 août 1779 : Vente par Jean-Baptiste Clément et Marguerite Gariépy à Pierre Clément, leur fils.

³ BAnQ, minutier Jacques Dufault, 16 mai 1780 : Bail à loyer par Jean-Baptiste Clément à Étienne Robitaille.

⁴ Jean Hamelin, «A la recherche d'un cours monétaire canadien : 1760-1777», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 15, 1 (juin 1961): 24-34.

Essai: Le seigneur Lepage de Terrebonne cachait-il des déserteurs (p. 6)

¹http://pistard.banq.qc.ca/unite_cherchours/description_fonds?p_anqsid=201408091511561375&p_centre=06M&p_classe=TL&p_fonds=4&p_numunide=864357

² MARTEL, Claude. *Lachenaie : Du fort à la ville*, p. 15. [cote HTer-057 S-1:T2 à la MHT]

³ MARTEL, Claude. *Lachenaie - 300 ans d'histoire à découvrir, 1683-1983*, 1983, p. 239. [cote HTer-049 S-1:T2 à la MHT]

^{3v} MASSON, Henri. *La Seigneurie de Terrebonne sous le Régime français*, Montréal, publié à compte d'auteur, 1982, 205 p. [cote HTer-064 S-1:T3 à la MHT]

⁴ LEE, David Lee. « **LEFEVRE DE BELLEFEUILLE, JEAN-FRANÇOIS** », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/University of Toronto, 2003, [en ligne].

⁵ MASSON, op. cit.

Affaires judiciaires : Condamnés pour « sédition » (2^e partie) (p. 11)

¹ Voir notre livraison précédente de *La Fournée*, vol. XVI, no. 2, (Déc. 2017-février 2018), p. 12-13.

² BAC-LAC, Fonds de la famille Beauharnais, Lettre de Belmont à M. de Beauharnois, 18 décembre 1704, B950, p.418-421.

³ François Séguin dit Ladéroute, fils de François et de Jeanne Petit. Il a épousé Marie Louise Filion à Boucherville en 1702. Il s'établit d'abord à l'île Jésus en janvier 1705. Le séminaire de Québec lui concéda une autre terre en 1711. C'est avant 1712 qu'il s'établit à Terrebonne sur la terre attenante à celle de Pierre Limoges, à l'Est.

⁴ Jean-Baptiste Robin dit Lapointe, fils de Jean et de Jeanne Charton (Chartrand). Il s'établit sur la côte de Terrebonne vers 1704. Sabotier de métier, il a épousé Marie Claude Sergent à Boucherville en 1699. À l'instar de François Seguin dit Ladéroute, il était fils d'un soldat du régiment de Carignan-Salières.

⁵ Jacques Alexis de Fleury Deschambault était bailli, procureur et juge royal dans la juridiction de Montréal. Il est aussi intervenu dans l'affaire de sédition survenue à Montréal en 1704 (voir le dernier numéro de *La Fournée*)

⁶ **Paul Dupuy de Lisloye** (1637-1713), procureur du roi et lieutenant particulier de la Prévôté de Québec.

⁷ Pierre et Simon Séguin dit Ladéroute sont les frères de François, fils de François et de Jeanne Petit de Boucherville. Pierre, époux de Barbe Filion (1704) s'établit à Saint-François en 1704; Simon, époux de Marie Lalouette (1703), reste à Boucherville. Il est le beau-frère de René Bau dit Lalouette, assigné à comparaître comme témoin au procès de Seguin et Lapointe, en janvier 1706.

⁸ Jacques Levert le fils ... Encore célibataire, âgé de 20 ans, il s'est établi à l'île Jésus en 1704. Il serait plutôt le fils de Jean Levert et de Françoise Latier de l'île d'Orléans. Il a épousé Charlotte Louise

NOTES ET RÉFÉRENCES (suite)

Yvon à Montréal en 1715. Il avait 31 ans, elle n'en avait que 18 ans.

⁹ Jean Bourhis (Lebourhis ou Boulerice). Il s'établit à l'île Jésus en 1700. Menuisier de métier, il a épousé Marie Anne Demers Dumais, à Montréal en 1686. Il mourut en 1708, âgé d'à peine 50 ans.

¹⁰ On sait peu de choses de ce Gautier. Il s'agirait de Pierre Gautier, célibataire, qui aurait été inhumé à Saint-François, le 14 janvier 1709, mort à l'âge de 29 ans.

¹¹ Toussaint Masta (ou Matha ou Mathe) s'établit sur une terre de l'île Jésus vers 1700. Il est encore célibataire. Il épouse Thérèse Leclerc de Lachenaie, à Saint-François, le 14 février 1702. Il est jeune marié lors de son incarcération en décembre 1705. Il mourut dans de modestes conditions en 1750, ne possédant qu'une maison de bois et une grange sur une terre de 65 arpents.

¹² Nous empruntons l'expression à Louise Dechène, *Le partage des subsistances* (1994), p. 167 : «[...] une autre émotion a lieu dans les côtes des environs de Montréal l'automne suivant, toujours à propos de l'écart entre les bas prix des denrées et le haut prix des marchandises.»

¹³ André Morel, «La justice criminelle en Nouvelle-France», dans *Cité Libre*, XIV, 53, (janvier 1963): 28, cité par André Lachance dans «Les prisons du Canada sous le régime français», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 19, 4 (mars 1966): 561.

¹⁴ Jean Berloin dit Nantel (1670-1740), fils de Jacques et de Jeanne Charone, époux de Marguerite Forget Depaty (∞1694) et en secondes noces de Marguerite Dalpé (∞1705 à St-François-de-Sales);

¹⁵ Gilles Papin (1669-), fils de Pierre et Marie-Anne Pelletier, époux de Françoise Chaperon (∞ 1693 à Boucherville); René Bau dit Lalouette (1673-1726), fils de Jean-Baptiste et de Étienne Lord, époux de Françoise Guertin (∞1694 à Boucherville); Joseph Véronneau (1679-1725), fils de Denis et de Marguerite Bertheau, époux de Marguerite Berger (∞1710 à Boucherville)

¹⁶ Antoine Duquet dit Madrid (1660-1733), fils d'Antoine et de Marie-Anne Ménard, époux de Marie Marthe Tetard Forville (∞1694 à Montréal); Guillaume Forget dit Depaty (1674-1713), fils de Nicolas et de Madeleine Martin, époux de Marie Barbe Beauchamp (∞1698 à Pointe-aux-Trembles). Meunier, il loue le moulin à vent de Lachenaie en 1704.

¹⁷ René Cholet dit St-Paul (1669-1708), fils de Jean et de Catherine Lafaut, époux de Jeanne Gazaille (∞ avant 1705, lieu indéterminé); Maieul ou Majole Oudin dit St-Amour (1662-1742), fils de Pierre et de Jeanne Baril, époux de Marie Bouquet (∞1704 à Varennes). Il était soldat de la compagnie de M. Subercase.

¹⁸ BAnQ, centre de Québec, E1, S1, P21 (26 octobre 1705), P22 (31 octobre 1705), P38 (25 novembre 1705), P47 (8 décembre 1705), P53 (7 janvier 1706) et P54 (9 janvier 1706).

¹⁹ Guy Frégault, «Politique et politiciens au début du XVIIIe siècle», *Écrits du Canada français*, vol. XI, 1961, p. 155

²⁰ BAnQ, centre de Québec, Fonds des intendants, E1,S1,P54, Jugement définitif de l'intendant Jacques Raudot contre François Séguin dit Ladéroute, habitant de l'île Jésus (Laval), et Jean-Baptiste Lapointe, demeurant aux Mille-Îles, proche de Lachenaie, accusés de mouvements et discours séditieux et assemblées par eux tenues dans les côtes voisines de la ville de Montréal ..., 9 janvier 1706.

²¹ Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain (1674-1747), secrétaire d'État à la Marine (1699-1715).

²³ Guy Frégault, *op. cit.*, p. 155

²³ Louise Dechène, *op. cit.*, p. 168.

Références

BAnQ, centre de Québec, Fonds des intendants, E1,S1,P21, Commission de subdélégué par l'intendant Jacques Raudot au sieur Dechambaut (Deschambault), faisant fonction de lieutenant général à Montréal, pour faire

et parfaire le procès des rebelles de la côte, 26 octobre 1705.

BAnQ, centre de Québec, Fonds des intendants, E1,S1,P22, Commission par l'intendant Jacques Raudot au sieur Dechambaut (Deschambault), lieutenant général de Montréal, pour informer contre François Ladéroute, habitant de Lachenaie, qui est un de ceux qui ont tenu les discours les plus séditieux, dans le contexte de certains mouvements dans les côtes près de la ville de Montréal..., 31 octobre 1705.

BAnQ, centre de Québec, Fonds des intendants, E1,S1,P38, Ordonnance de l'intendant Jacques Raudot qui porte que la procédure faite contre François Séguin dit Ladéroute et Jean-Baptiste Lapointe sera communiquée au procureur du Roi..., 25 novembre 1705.

BAnQ, centre de Québec, Fonds des intendants, E1,S1,P47, Ordonnance de l'intendant Jacques Raudot pour faire approcher et assigner les témoins contre François Séguin dit Ladéroute et Jean-Baptiste Lapointe pour qu'ils soient récolés en leur déposition et confrontés auxdits accusés..., 8 décembre 1705.

BAnQ, centre de Québec, Fonds des intendants, E1,S1,P53, Ordonnance de l'intendant Jacques Raudot pour faire approcher les témoins contre François Séguin dit Ladéroute et Jean-Baptiste Lapointe, accusés et complices..., 7 janvier 1706.

BAnQ, centre de Québec, Fonds des intendants, E1,S1,P54, Jugement définitif de l'intendant Jacques Raudot contre François Séguin dit Ladéroute, habitant de l'île Jésus (Laval), et Jean-Baptiste Lapointe, demeurant aux Mille-Îles, proche de Lachenaie, accusés de mouvements et discours séditieux et assemblées par eux tenues dans les côtes voisines de la ville de Montréal ..., 9 janvier 1706.

BAnQ, centre de Québec, Fonds des intendants, E1,S1,P252, Ordonnance de l'intendant Jacques Raudot qui, du consentement de leur seigneur, le sieur Dupré, permet aux habitants de la

NOTES ET RÉFÉRENCES (suite)

seigneurie des Mille-Îles, autrement dite Terrebonne, de construire un moulin dans l'endroit de ladite seigneurie qu'ils jugeront à propos, moyennant quoi ils demeureront déchargés à perpétuité du droit de banalité, 14 juin 1707

René Beaudry, «Jacques Alexis de Fleury Deschambault», *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, [11 mars 2018] http://www.biographi.ca/fr/bio/fleury_deschambault_jacques_alexis_de_2F.html

Christian Blais, «La représentation en Nouvelle-France», *Bulletin d'histoire politique*, 18, 1. [en ligne 14 mars 2018, <https://www.bulletinhistoirepolitique.org/le-bulletin/numeros-precedents/volume-18-numero-1/la-representation-en-nouvelle-france/>]

Louise Dechêne, *Le partage des subsistances au Canada sous le régime français*, Montréal, Boréal, 1994, 283p.

Sylvie Dépatie, *L'évolution de la société rurale : l'île Jésus au XVIII^e siècle*, thèse de Ph. D (histoire), Montréal, Université McGill, 1988, 445p.

Guy Frégault, «Politique et politiciens au début du XVIII^e siècle», *Écrits du Canada français*, vol. XI, 1961, p. 91-208.

André Lachance, «Les prisons au Canada sous le Régime français», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 19, 4 (1966): 561-565

Henri Masson, *La seigneurie de Terrebonne sous le régime français*, Outremont, s.é., 1982, 205p.

Léon Robichaud, *Les réseaux d'influence à Montréal au XVII^e siècle: structure et exercice du pouvoir en milieu colonial*, thèse de Ph. D. (histoire) Université de Montréal, Montréal, 2008, 358p.

Essai : Les élections générales de 1867, (p. 13)

¹ 30 & 31 Victoria, chapitre 3 (Royaume-Uni), article 40.

² *Acte pour augmenter la représentation du peuple de cette province en Parlement*, 16 Victoria, chapitre 152 ; *Acte de la représentation parlementaire de 1853*, 18 Victoria, chapitre 76.

³ *Acte de l'Amérique du Nord britannique*, précité, note 1, article 80.

⁴ *Id.*, article 89.

⁵ *The Canada Gazette*, 10 août 1867, p. 33-34.

⁶ *Id.*, p. 2.

⁷ *Ibid.* Dans les lois électorales subséquentes, le mot « writ » sera remplacé par « bref d'élection » puis par « décret de convocation des électeurs ».

⁸ *Rapport des élections pour la Chambre des communes compilé par Édouard Langevin*, Hunter, Rose et Lemieux, Ottawa, 1868 ; *Rapport du Greffier de la Couronne en Chancellerie tiré des Archives des élections de l'Assemblée législative de la Province de Québec* indiquant le nombre collectif des votes inscrits en faveur de chaque candidat, Québec, Presses à vapeur d'Augustin Côté et Cie., Québec, 1867.

⁹ *Journaux de l'Assemblée législative de la Province de Québec*, 1867-1868, p. V-IX; ce rapport porte la date du 14 décembre 1867.

¹⁰ Jean et Marcel Hamelin, *Les mœurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours*, Montréal, Les Éditions du Jour, 1962, p. 84. Voir aussi Jean Hamelin, John Huot, Marcel Hamelin, *Aperçu de la politique canadienne au XIX^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1965, p. 48.

¹¹ *Dictionnaire biographique du Canada*, http://www.biographi.ca/fr/bio/masson_louis_rodrigue_13F.html.

¹² *L'Ordre*, 16 août 1867.

¹³ Seront élus, pour la même circonscription, à l'Assemblée législative et à la Chambre des communes : Gendron (Bagot), Pozer (Beauce), Dunkin (Brome), Ross (Champlain), Langevin (Dorchester), Fortin (Gaspé), Bellerose (Laval), Blanchet (Lévis), Joly (Lotbinière), Irvine (Mégantic), Cauchon (Montmorency), Cartier (Montréal Est), Gaudet (Nicolet), Chauveau (Québec), Simard (Québec-Centre), Désaulniers (Saint-Maurice), de Niverville (Trois-Rivières). Quant à Sénécal, il sera élu dans Yamaska pour l'Assemblée

législative, et dans Drummond-Arthabasca pour la Chambre des communes.

¹⁴ *L'Ordre*, 16 août 1867.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Andrée Désilets, *Louis-Rodrigue Masson, un seigneur sans titres*, Montréal, Boréal Express, 1985, p. 64.

¹⁸ *Id.*, p. 65.

¹⁹ *L'Ordre*, 6 septembre 1867.

²⁰ Marcel Hamelin, *Les premières années du parlementarisme québécois 1867-1878*, Presses de l'Université Laval, 1974, p. 24.

²¹ *Id.*, p. 25.

²² Cette répartition des sièges peut varier selon les auteurs. Nous avons retenu celle proposée par l'Assemblée nationale sur son site internet <http://www.assnat.qc.ca/fr/membres/notices/index.html>

Toutes les photos utilisées sont du domaine public, libres de droits.

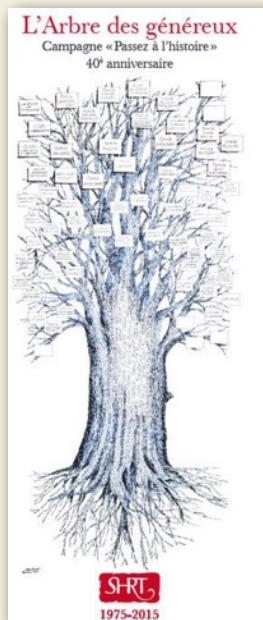
Maison E.-S. Mathieu, (p. 19)

¹ Voir Benoît Grenier, *Breve histoire du régime seigneurial*, Québec, Édition Boréal, 2012, 246p.

² *Registre foncier du Québec, cadastre de Terrebonne, Ville de Terrebonne 1877*, lot 261, AL_63_34_058_RA; 19 mai 1890. Minutier notaire J.-O. Jolicoeur, 26 mars 1890, Vente par Maggie et Mary McKenzie à Ernest-Séraphin Mathieu.

³ Pour plus de détails, voir Aimé Despatis, *Les maires de Terrebonne 1854-2007*, Terrebonne, Ville de Terrebonne, 2007, p. 66-75.

Partenaires et donateurs



La SHRT est membre des organismes suivants :

